



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 344

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 344 intitulé** « Règlement imposant une redevance pour contribuer au sauvetage en montagne »

Ledit règlement a pour objet de financer, notamment la main-d'œuvre, les équipements, les véhicules nécessaires aux interventions de sauvetage en montagne, ainsi que la sensibilisation.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public/avis-public-entree-en-vigueur-reglement-344>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **13^{ième} jour** du mois de **juin** de l'an **2025**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques